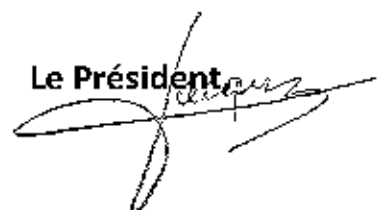




VILLE DE LONGUYON

Le Président du centre communal d'action sociale de LONGUYON informe les administrés que le Recueil des Actes Administratifs du 4ème Trimestre 2016 est consultable à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la Ville à compter de ce jour.

A Longuyon, le 24 MARS 2017

Le Président


SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 NOVEMBRE 2016

- ✓ *Bons de combustibles campagne hivernale 2016.....page 1*
- ✓ *Opération bourse au permis de conduire.....page 2*
- ✓ *Fête et cérémonies compte 6232.....page 3*
- ✓ *Décision modificative 1- Section de fonctionnement reprise de l'excédent
2015.....pages 4-6*
- ✓ *Décision modificative N°1.....pages 7-10*
- ✓ *Régime indemnitaire récapitulatif.....page 11*
- ✓ *Personnel/contrats CAE-CUI.....page 12*
- ✓ *Indemnité de conseil au trésorier payeur.....page 13*
- ✓ *Demande de participation financière-Frais obsèques.....page 14*
- ✓ *Rapport du délégataire-SOCOTEC-Vérification des installations électriques.....page 15*
- ✓ *Rapport du délégataire DALKIA-ALPABIO.....page 16*

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 DECEMBRE 2016

- ✓ *Tarifs 2017-Transport à la demande -TAD.....page 17*
- ✓ *Tarifs 2017-restauration résidences.....pages 18-19*
- ✓ *Tarifs 2017-redevances 2017-Loyers et charges 2017.....page 20*
- ✓ *Tarifs 2017-autorisation Ester en Justice.....page 21*

DELIBERATIONS DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION

DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT BRIEY
CANTON LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 8 Novembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	16

Le HUIT NOVEMBRE Deux Mille Seize, à 14 HEURES, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 3 NOVEMBRE, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET
N°16/04/01
BONS DE COMBUSTIBLE CAMPAGNE HIVERNALE 2016

Étaient présents : MM JACQUE JP-POPLINEAU M-SAILLET -LAMBERT C-BORASO M- LÉROY A- FURLANI A-STUPKA M-GOEURY C-MASSA JM-TROMBINI AM- DELVILLE H -THOMANN M-CHOLLE M

Pouvoirs TROGNON R à FURLANI A-PERCHERON C à BORASO M

Absents : CAPUANO Y -

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 NOVEMBRE la convocation du Conseil avait été faite le 3 NOVEMBRE 2016

Pour la dernière campagne 2015, le conseil communautaire a validé les propositions de conditions d'attributions proposées par la commission (dont les membres sont : Le Président, Le vice-Président, l'adjoint aux affaires sociales, Mr CHOLLE, Mme TROMBINI, Mme STUPKA et l'agent en charge de l'instruction des dossiers de demandes de bons de combustible) à savoir :

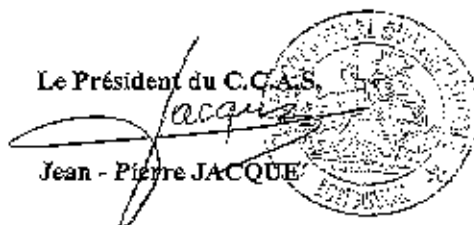
- suppression du montant de 151 euros au profit d'une enveloppe budgétaire de 11 500€
- conservation des seuils de revenus de 8563 € pour une personne seule et 10 522 pour un couple, et maintien des critères d'attribution suivants : que le bénéficiaire soit domicilié depuis au moins un an à Longuyon, de tenir compte de la composition de la famille et en particulier des personnes à charge, et sur décision de la commission du CCAS chargée de l'étude des demandes
- a ajouté un quatrième critère, à savoir une seule attribution par logement

Le Président,


Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
A l' UNANIMITE

- Décide de maintenir les critères 2015 pour la campagne 2016

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 14 NOVEMBRE 2016

Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
BRIEY
CANTON
LONGUYON

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du 8 Novembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	16

Le HUIT NOVEMBRE Deux Mille Seize, à 14 HEURES, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 3 NOVEMBRE, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET

N°16/04/02

OPERATION BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Étaient présents : MM JACQUE JP-POPLINEAU M-SAILLET -LAMBERT C-BORASO M- LEROY A- FURLANI A-STUPKA M-GOEURY C-MASSA JM- TROMBINI AM- DELVILLE H - THOMANN M-CHOLLE M

Pouvoirs TROGNON R à FURLANI A-PERCHERON C à BORASO M

Absents : CAPUANO Y -

Pour rappel :

- Sont concernés les jeunes Longuyonnais âgés de 18 à 25 ans lors du dépôt du dossier de candidature dont le foyer fiscal n'est pas imposable à l'IRPP ;
- Être français ou avoir un titre de séjour valide ;
- Résider à Longuyon depuis au moins un an ;
- S'inscrire pour la première fois dans l'une des Auto-écoles de la Ville ayant signé la convention avec le CCAS;
- Avoir un projet en contrepartie (70 heures de bénévolat)
- 3 candidatures recevables par an

Le Conseil décide

A l'unanimité,

- d'ajouter des critères d'attribution, à savoir :
 - la bourse au permis sera attribuée aux longuyonnais à partir de 18 ans (sans âge maximal)
 - pour une 1ère présentation au permis de conduire et étant à la recherche d'emploi

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 14 NOVEMBRE 2016

Le Président du C.C.A.S.

Jean Pierre JACQUE

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 NOVEMBRE la convocation du Conseil avait été faite le 3 NOVEMBRE 2016

Le Président,
Jacqu

DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
BRIEY
CANTON
LONGUYON

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du 8 Novembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	16

Le HUIT NOVEMBRE Deux Mille Seize, à 14 HEURES, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 3 NOVEMBRE, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET
N°16/04/03
FETES ET CEREMONIES COMPTE 6232

Étaient présents : MM JACQUE JP-POPLINEAU M-SAILLET -LAMBERT C-BORASO M- LEROY A- FURLANI A-STUPKA M-GOEURY C-MASSA JM- TROMBINI AM- DELVILLE H -THOMANN M-CHOLLE M

Pouvoirs TROGNON R à FURLANI A-PERCHERON C à BORASO M

Absents : CAPUANO Y -

NOTA — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 NOVEMBRE la convocation du Conseil avait été faite le 3 NOVEMBRE 2016

Le Président,
Jacques

La trésorerie demande à ce que le Conseil d'Administration se prononce sur les actions qu'il entend inscrire sur le compte « fêtes et Cérémonies », compte 6232

Sont prévues sur ce compte :

- Repas des anciens
- Goûter de l'Espoir
- Colis de Noel
- Colis Maison de Retraite
- Forum de l'Emploi
- Fêtes des mères dans les résidences
- Cérémonie des Vœux dans les résidences
- Fleurissement et décoration extérieure des FPA

**Le Conseil d'Administration
A l'unanimité
Valide ces actions**

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 14 NOVEMBRE 2016

Le Président du C.C.A.S.
Jacques
Jean - Pierre JACQUE

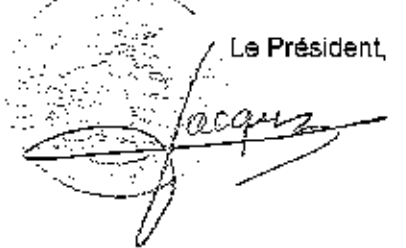


DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
BRIEY
CANTON
LONGUYON

Nombre	
de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	16

OBJET
N°16/04/04
DECISION MODIFICATIVE 1
SECTION DE
FONCTIONNEMENT
REPRISE DE L EXCEDENT
2015

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 NOVEMBRE la convocation du Conseil avait été faite le 3 NOVEMBRE 2016

Le Président,


EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 8 Novembre 2016

Le HUIT NOVEMBRE Deux Mille Seize, à 14 HEURES, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 3 NOVEMBRE, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

Étaient présents : MM JACQUE JP-POPLINEAU M-SAILLET -LAMBERT C-BORASO M- LEROY A- FURLANI A-STUPKA M-GOEURY C-MASSA JM TROMBINI AM- DELVILLE H -THOMANN M-CHOLLE M

Pouvoirs TROGNON R à FURLANI A-PERCHERON C à BORASO M

Absents : CAPUANO Y -

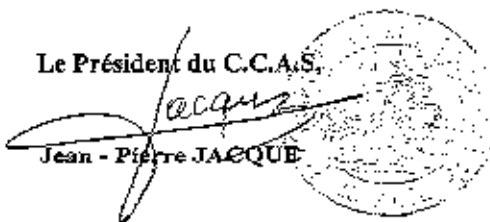
Le résultat de fonctionnement repris au Budget Primitif 2016 est incomplet.

En effet seule la part de l'excédent concernant le résultat de l'exercice 2015 a été reprise pour un montant de 35 176,34 €, il faut donc le compléter par la part de l'excédent correspondant au résultat antérieur reporté de 2014 à 2015 pour un montant de 43 556,56 €, ce qui porte à 78 732,90 € le report total de l'excédent de fonctionnement Cette reprise fait l'objet d'une modification budgétaire 2016 Il convient d'ouvrir les crédits au compte 002-Résultat de fonctionnement reporté pour 43 556,56 €

Le conseil d'Administration, A l'unanimité

- **Autorise le Président à réaliser les opérations comptables telles qu'elles figurent au présent document**

Pour copie conforme,
 Fait à Longuyon, le 14 NOVEMBRE 2016

Le Président du C.C.A.S.

 Jean - Pierre JACQUE

C.C.A.S de Longuyon - DM1/2016

			DM1 2016	
F	FONCTIONNEMENT			
D	DEPENSE	794 676,34	43 556,56	838 232,90
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	426 566,34	10 356,56	436 922,90
60611	Eau et assainissement	24 000,00		24 000,00
60612	Energie - Electricité	9 400,00		9 400,00
60623	Alimentation	2 500,00		2 500,00
60631	Fournitures d'entretien	28 106,34		28 106,34
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00		4 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00		1 000,00
611	Contrats de prestations de services	181 700,00		181 700,00
615221	Bâtiments publics	62 000,00	10 356,56	72 356,56
6156	Maintenance	3 000,00		3 000,00
6161	Multirisques	12 400,00		12 400,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00		400,00
6231	Annonces et insertions	300,00		300,00
6232	Fêtes et cérémonies	19 715,00		19 715,00
6247	Transports collectifs	4 500,00		4 500,00
6262	Frais de télécommunications	19 000,00		19 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	9 545,00		9 545,00
63512	Taxes foncières	45 000,00		45 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	270 010,00		270 010,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 210,00		3 210,00
6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	3 300,00		3 300,00
64111	Rémunération principale	170 000,00		170 000,00
64118	Autres indemnités	8 500,00		8 500,00
64131	Rémunérations	500,00		500,00
64168	Autres emplois d'insertion	10 000,00		10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 500,00		33 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 000,00		30 000,00
6455	Cotisations pour assurances du personnel	8 000,00		8 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 600,00		1 600,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 400,00		1 400,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	46 500,00	29 700,00	76 200,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	46 500,00	29 700,00	76 200,00
68	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 500,00		11 500,00
6561	Secours d'urgence		3 500,00	3 500,00
6568	Autres secours	11 500,00		11 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	40 100,00		40 100,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 100,00		40 100,00
R	RECETTE	794 676,34	43 556,56	838 232,90
002	RÉSULTAT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	35 176,34	43 556,56	78 732,90
002	RÉSULTAT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	35 176,34	43 556,56	78 732,90
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	49 500,00		49 500,00
7031	Concessions et redevances funéraires	3 000,00		3 000,00
706	Prestations de services	46 500,00		46 500,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	67 000,00		67 000,00
7474	Communes	67 000,00		67 000,00
78	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	643 000,00		643 000,00
752	Revenus des immeubles	643 000,00		643 000,00
I	INVESTISSEMENT			
D	DEPENSE	366 909,18	339 148,15	706 057,33

041	OPERATIONS PATRIMONIALES		309 448,15	309 448,15
2132	Immeubles de rapport		309 448,15	309 448,15
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 000,00		25 000,00
1641	Emprunts en euros	23 000,00		23 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00		2 000,00
91303	AMENAGEMENTS DIVERS	341 909,18		341 909,18
2132	Immeubles de rapport	341 909,18		341 909,18
91601	ACQUISITION VEHICULE		12 740,00	12 740,00
2182	Matériel de transport		12 740,00	12 740,00
91602	ACQUISITION MATERIEL OUTILLAGE DIVERS		16 960,00	16 960,00
2188	Autres immobilisations corporelles		16 960,00	16 960,00
R	RECETTE	366 809,18	339 148,15	706 057,33
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	320 409,18		320 409,18
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	320 409,18		320 409,18
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	46 500,00	29 700,00	76 200,00
28132	Immeubles de rapport	44 220,00	30 080,00	74 300,00
28184	Mobilier	1 650,00		1 650,00
28188	Autres immobilisations corporelles	630,00	-380,00	250,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		309 448,15	309 448,15
2131	Bâtiments publics		309 448,15	309 448,15

041
 2132
 16
 1641
 165
 91303
 2132
 91601
 2182
 91602
 2188
 R
 001
 001
 040
 28132
 28184
 28188
 041
 2131

DÉPARTEMENT	
MEURTHE ET MOSELLE	
ARRONDISSEMENT	
BRIEY	
CANTON	
LONGUYON	

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 8 Novembre 2016

Nombre	
de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	16

Le HUIT NOVEMBRE Deux Mille Seize, à 14 HEURES, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 3 NOVEMBRE, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET	
N°18/04/05	
DECISION MODIFICATIVE N 1	

Étaient présents : MM JACQUE JP-POPLINEAU M-SAILLET -LAMBERT C BORASO M- LEROY A- FURLANI A-STUPKA M-GOEURY C-MASSA JM- TROMBINI AM- DELVILLE H -THOMANN M-CHOLLE M

Pouvoirs TROGNON R à FURLANI A-PERCHERON C à BORASO M

Absents : CAPUANO Y -

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 NOVEMBRE la convocation du Conseil avait été faite le 3 NOVEMBRE 2016.

Le service est amené à réaliser diverses opérations d'écritures budgétaires, telles qu'elles apparaissent dans le document joint.

Le Conseil d'Administration

A l'unanimité

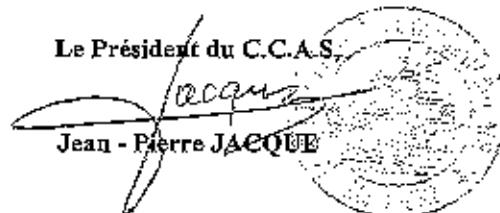
- **Approuve les modifications budgétaires de la Décision Modificative n°1 /2016 telles qu'elles apparaissent sur le tableau annexé.**

Le Président



Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 14 NOVEMBRE 2016

Le Président du C.C.A.S.


Jean - Pierre JACQUE

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

2. Amortissements

2.1. Modification imputation budgétaire - fiche inventaire

L'inventaire fait apparaître deux prises en charge de 1996 sur le compte 2131, alors qu'elles doivent être imputées au compte 2132, à savoir :

Fiche « L'AUTOMNE/21318 »	Valeur d'entrée : 224 483,81 €
Fiche « LES MARRONNIERS/21318 »	Valeur d'entrée : 84 964,34 €

Ce transfert fait l'objet d'une modification budgétaire 2016

Il convient d'ouvrir les crédits suivants pour le transfert inventaire

Chapitre	Compte	Fiche inventaire	Recettes	Dépenses
041	2131 Bâtiments Publics	L'AUTOMNE/21318	224 483,81 €	
041	2131 Bâtiments publics	LES MARRONNIERS/21318	84 964,34 €	
041	2132 Immeubles de rapport	L'AUTOMNE/21318		224 483,81 €
041	2132 Immeubles de rapport	LES MARRONNIERS/21318		84 964,34 €

2.2. Modification budgétaire- dotations aux amortissements en 2016

Les fiches inventaires auraient dû être amorties depuis 1997 sur 30 ans, convient donc d'amortir sur la période résiduelle

LES MARRONNIERS/21318			
Année	Valeur 1996	Amortissements	VNC
2016	84 964,34	7 724,00	77 240,34
2017		7 724,00	69 516,34
2018		7 724,00	61 792,34
2019		7 724,00	54 068,34
2020		7 724,00	46 344,34
2021		7 724,00	38 620,34
2022		7 724,00	30 896,34
2023		7 724,00	23 172,34
2024		7 724,00	15 448,34
2025		7 724,00	7 724,34
2026		7 724,34	0,00
<i>Durée résiduelle</i>		<i>1997 + 30 ans</i>	<i>2026</i>

L'AUTOMNE/21318

Année	Valeur 1996	Amortissement	VNC
2016	224 483,81	20 405,00	204 078,81
2017		20 405,00	183 673,81
2018		20 405,00	163 268,81
2019		20 405,00	142 863,81
2020		20 405,00	122 458,81
2021		20 405,00	102 053,81
2022		20 405,00	81 648,81
2023		20 405,00	61 243,81
2024		20 405,00	40 838,81
2025		20 405,00	20 433,81
2026		20 433,81	0,00
<i>Durée résiduelle</i>		<i>1997 + 30 ans</i>	<i>2026</i>

Il convient d'ouvrir les crédits suivants pour la réalisation des amortissements 2016

Compte 6811 Dotations aux amort.immob. Incorporelles et corporelles :	28 129 €
Compte 28132 Amortissements immeuble de rapport :	28 129 €

2016

3- Ouverture de crédits

De toutes ces modifications il ressort que 29 700€ ont été inscrits en recettes d'investissement, ainsi qu'en dépense d'investissement.

Il convient de répartir cette somme entre deux nouvelles opérations, à savoir :

91601 : Acquisition de véhicule : (libellé de compte 2182 : matériel de transport) :12 740€

91602 : Acquisition matériel - outillage divers : (libellé de compte 2188 : acquisition matériel- autres immobilisations corporelles) 16 960€



DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT BRIEY
CANTON LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 8 Novembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	16

Le HUIT NOVEMBRE Deux Mille Seize, à 14 HEURES, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 3 NOVEMBRE, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET

N°16/04/06

**REGIME INDEMNITAIRE
RECAPITULATIF**

Étaient présents : MM JACQUE JP-POPLINEAU M-SAILLET -LAMBERT C BORASO M- LEROY A- FURLANI A-STUPKA M-GOEURY C-MASSA JM- TROMBINI AM- DELVILLE H - THOMANN M-CHOLLE M

Pouvoirs TROGNON R à FURLANI A-PERCHERON C à BORASO M

Absents : CAPUANO Y -

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 NOVEMBRE la convocation du Conseil avait été faite le 3 NOVEMBRE 2016.

La trésorerie de Longuyon demande à ce qu'une délibération unique regroupe les différents régimes indemnitaires accordés aux agents existant au sein du CCAS de LONGUYON.

Il convient donc pour le Conseil d'Administration de rappeler les délibérations existantes

A savoir :

- IAT : filières administrative- technique
- IEMP : filière administrative
- Prime de service et de rendement : Filière technique
- Indemnité de responsabilité : Filière technique
- IHTS : filières technique et administrative
- IFTS : filière administrative.

Et de prendre une délibération récapitulative.

Le Président,



Le Conseil d'Administration

A l'unanimité

- **Accorde les régimes indemnitaires suivants :**

- IAT : filière administrative cadre d'emploi des adjoints administratifs- filière technique cadre d'emploi des adjoints techniques
- IEMP : filière administrative cadre d'emploi des adjoints administratifs
- Prime de service et de rendement : Filière technique , cadre d'emploi des Techniciens territoriaux
- Indemnité de responsabilité : Filière technique cadre d'emploi des Techniciens territoriaux
- IHTS : filière technique cadre d'emploi des adjoints techniques et des techniciens territoriaux et administrative, cadre d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs
- IFTS : filière administrative, cadre d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs et filière technique cadre d'emploi des adjoints techniques et des techniciens territoriaux

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 14 NOVEMBRE 2016

Le Président du C.C.A.S.


Jean - Pierre JACQUE

u

DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT BRIEY
CANTON LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 8 Novembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	16

Le HUIT NOVEMBRE Deux Mille Seize, à 14 HEURES, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 3 NOVEMBRE, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET
N°16/04/07
PERSONNEL - SIGNATURE DE CONTRAT AIDE - CAE-CUI

Étaient présents : MM JACQUE JP-POPLINEAU M-SAILLET -LAMBERT C- BORASO M- LEROY A- FURLANI A-STUPKA M-GOEURY C-MASSA JM- TROMBINI AM- DELVILLE H -THOMANN M-CHOLLE M

Pouvoirs TROGNON R à FURLANI A-PERCHERON C à BORASO M

Absents : CAPUANO Y -

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 NOVEMBRE la convocation du Conseil avait été faite le 3 NOVEMBRE 2016

Le CCAS a installé par le biais d'une convention de prestations de service à titre gratuit un service d'initiation à l'informatique dans les deux Résidences pour personnes âgées depuis le 06 juin 2016.

Le service tend à se développer et à s'ouvrir aux administrés, seniors, demandeurs, La personne en charge de cette prestation peut prétendre à l'obtention d'un contrat aidé par CAP EMPLOI à hauteur de 85% de financement.

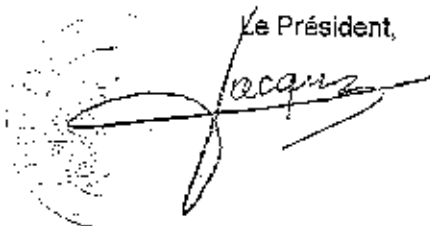
**Le Conseil d'Administration
A l'unanimité**

- Autorise le président à signer un Contrat Aidé de 10h hebdomadaire avec CAP EMPLOI

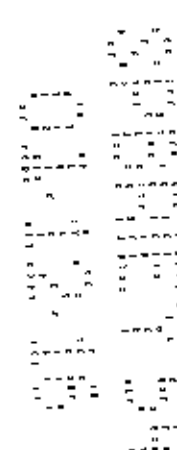
Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 14 NOVEMBRE 2016

Le Président du C.C.A.S,

Jean Pierre JACQUE

Le Président,






DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
BRIEY
CANTON
LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 8 Novembre 2016

Nombre	
de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	16

Le HUIT NOVEMBRE Deux Mille Seize, à 14 HEURES, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 3 NOVEMBRE, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET
N°16/04/08
INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PAYEUR

Étaient présents : MM JACQUE JP-POPLINEAU M-SAILLET -LAMBERT C
BORASO M- LEROY A- FURLANI A-STUPKA M-GOEURY C-MASSA JM
TROMBINI AM- DELVILLE H -THOMANN M-CHOLLE M

Pouvoirs TROGNON R à FURLANI A-PERCHERON C à BORASO M

Absents : CAPUANO Y -

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 NOVEMBRE la convocation du Conseil avait été faite le 3 NOVEMBRE 2016

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la Commune

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une délibération doit être prise lors du changement de Comptable au Trésor

Cette indemnité peut être allouée par la collectivité aux différents receveurs municipaux, à compter de leur prise de fonctions.

Le Président,

**Le Conseil d'Administration
AVEC 14 POUR ET 2 CONTRE**

- Autorise le versement de cette indemnité au taux de 100%, pour la prestation d'assistance et de conseil à Mr MARC DONIS, receveur Municipal pour ses fonctions d'assistance et de conseil.

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 14 NOVEMBRE 2016

Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE



DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT BRIEY
CANTON LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 8 Novembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	16

Le HUIT NOVEMBRE Deux Mille Seize, à 14 HEURES, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 3 NOVEMBRE, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET
N°16/04/09
DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE - FRAIS OBSEQUES

Étaient présents : MM JACQUE JP-POPLINEAU M-SAILLET -LAMBERT C BORASO M- LEROY A- FURLANI A-STUPKA M-GOEURY C-MASSA JM- TROMBINI AM- DELVILLE H -THOMANN M-CHOLLE M

Pouvoirs TROGNON R à FURLANI A-PERCHERON C à BORASO M

Absents : CAPUANO Y -

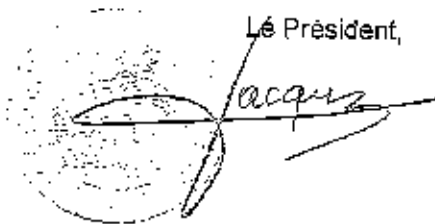
Un administré a sollicité le CCAS afin d'obtenir une participation financière aux frais d'obsèques de son épouse.

Le Conseil d'Administration
A L'unanimité

- Rejette la demande de participation du CCAS aux frais d'obsèques.

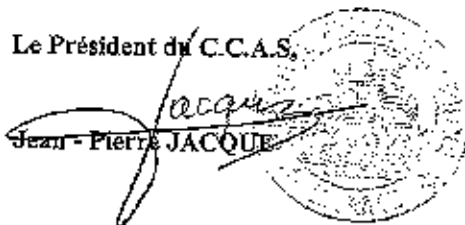
NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 NOVEMBRE la convocation du Conseil avait été faite le 3 NOVEMBRE 2016

Le Président,



Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 14 NOVEMBRE 2016

Le Président du C.C.A.S.



16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT BRIEY
CANTON LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 8 Novembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	16

Le HUIT NOVEMBRE Deux Mille Seize, à 14 HEURES, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 3 NOVEMBRE, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET
N°16/04/10
RAPPORT DU DELEGATAIRE- SOCOTEC- VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Étaient présents : MM JACQUE JP-POPLINEAU M-SAILLET -LAMBERT C
BORASO M- LEROY A- FURLANI A-STUPKA M-GOEURY C-MASSA JM
TROMBINI AM- DELVILLE H -THOMANN M-CHOLLE M

Pouvoirs TROGNON R à FURLANI A-PERCHERON C à BORASO M

Absents : CAPUANO Y -

NOTA — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 NOVEMBRE la convocation du Conseil avait été faite le 3 NOVEMBRE 2016

La vérification périodique des installations électriques (parties communes) vient d'être réalisée au sein des résidences Automne et Marronniers.

L'agence SOCOTEC en charge de la vérification présente son rapport.

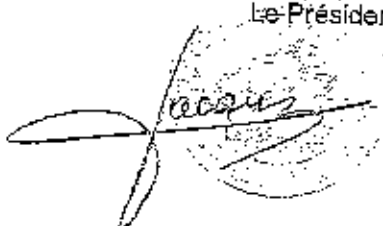
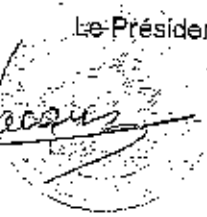
Le Conseil d'Administration

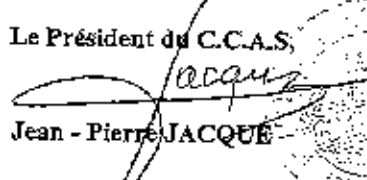

- PREND ACTE DU RAPPORT -

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 14 NOVEMBRE 2016

Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE

Le Président,



COMMUNE DE LONGUYON
 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 15

DÉPARTEMENT	
MEURTHE ET MOSELLE	
ARRONDISSEMENT	
BRIEY	
CANTON	
LONGUYON	

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 8 Novembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	16

Le HUIT NOVEMBRE Deux Mille Seize, à 14 HEURES, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 3 NOVEMBRE, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET	
N°16/04/11	
RAPPORT DU DELEGATAIRE- DALKIA - ALPABIO	

Étaient présents : MM JACQUE JP-POPLINEAU M-SAILLET -LAMBERT C BORASO M- LEROY A- FURLANI A-STUPKA M-GOEURY C-MASSA JM- TROMBINI AM- DELVILLE H -THOMANN M-CHOLLE M

Pouvoirs TROGNON R à FURLANI A-PERCHERON C à BORASO M

Absents : CAPUANO Y -

NOTA — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 NOVEMBRE la convocation du Conseil avait été faite le 3 NOVEMBRE 2016

DALKIA, prestataire des installations de chauffe des deux résidences a fait réaliser des analyses sur l'eau chaude sanitaire pour détecter la présence ou non de légionella.

Les rapports révèlent une conformité de l'eau chaude sanitaire dans les deux FPA

Le Conseil d'Administration

- PREND ACTE DU RAPPORT .

Le Président,

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 14 NOVEMBRE 2016

Le Président du C.C.A.S,

Jean - Pierre JACQUE



DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT BRIEY
CANTON LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 22 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	15

Le vingt deux Décembre Deux Mille Seize, à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 16 Décembre, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET
N°16/05/01
TARIFS 2017 – TRANSPORT A LA DEMANDE – TAD

Étaient présents : JP JACQUE, M POPLINEAU, J SAILLET, C PERCHERON, C LAMBERT, M BORASO, A LEROY, A FURLANI, Y CAPUANO, JM MASSA, AM TROMBINI, H DELVILLE, M THOMANN, M CHOLLE.

Pouvoirs : R TROGNON à A FURLANI

Absents : M STUPKA -C GOEURY-

Le CCAS vient d'être livré de son véhicule dédié au transport à la demande, permettant aux personnes âgées de plus de 62 ans, isolées et sans moyen de transport, de se rendre vers les commerces, médecins ou pharmacies de la commune...

Le CCAS, par transfert de compétences et à raison du reversement de subventions de la part de la Ville, prend en charge la gestion de ce service.

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 DECEMBRE 2015, que la convocation du Conseil avait été faite le 16 Décembre 2016

Le Président,



Les administrateurs, le 18/12/2015, ont délibéré sur les tarifs 2016 à instaurer pour ce nouveau service de transport à la demande.

Après étude des dépenses prévisionnelles et des coûts de fonctionnement inhérents à ce service, il a été proposé un tarif unique de 3€ par course et par personne, usager du TAD.

Le Conseil d'administration

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide les tarifs 2016 pour l'année 2017 à SAVOIR 3€ PAR COURSE

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 23 décembre 2016

Le Président du C.C.A.S.

Jean-Pierre JACQUE



DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT BRIEY
CANTON LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 22 DÉCEMBRE 2016

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	15

Le vingt deux Décembre Deux Mille Seize, à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 16 Décembre, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET
N°16/05/02
TARIFS 2017 – RESTAURATION RESIDENCES

Étaient présents : JP JACQUE, M POPLINEAU, J SAILLET, C PERCHERON, C LAMBERT, M BORASO, A LEROY, A FURLANI, Y CAPUANO, JM MASSA, AM TROMBINI, H DELVILLE, M THOMANN, M CHOLLE.

Pouvoirs : R TROGNON à A FURLANI

Absents : M STUPKA -C GOEURY-

Les administrateurs ont décidé par délibération du 18/12/2015 de fixer les tarifs comme suit :

Tarifs 2016

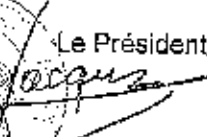
Repas des résidents et personnes de + de 62 ans longuyonnaises	6.50 euros
--	------------

Repas non résident, personne de moins de 62 ans, ou non longuyonnaise de tout âge.	13.50 euros
--	-------------

Le Conseil d'Administration
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Maintien les tarifs 2016 pour l'année 2017

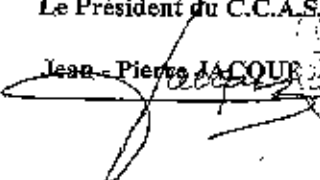
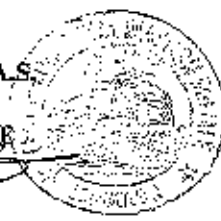
NOTA — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 DECEMBRE 2016, que la convocation du Conseil avait été faite le 16 Décembre 2016

Le Président,


Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 23 décembre 2016

Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE



Loyers et charges 2017 :

RESIDENCE AUTOMNE

Type de logement	F2	F1 Bis	
Nombre	8	48	
Loyers	265 €	Anciens locataires 99 €	Nouveaux locataires 226€
Charges	260.50€	238.50 €	238.50€
Total	525.50 €	337.50 €	464.50€

RESIDENCE MARRONNIERS

Type de logement	F2	F1 Bis
Nombre	3	53
Loyers	260 €	229 €
Charges	354.50 €	312.50 €
Total	614.50€	541.50 €



DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT BRIEY
CANTON LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 22 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	15

Le vingt deux Décembre Deux Mille Seize, à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 16 Décembre, se sont réunis en Mairie de Languyon.

OBJET
N°16/05/03
TARIFS 2017 – redevances 2017 – loyers et charges 2017

Étaient présents : JP JACQUE, M POPLINEAU, J SAILLET, C PERCHERON, C LAMBERT, M BORASO, A LEROY, A FURLANI, Y CAPUANO, JM MASSA, AM TROMBINI, H DELVILLE, M THOMANN, M CHOLLE.

Pouvoirs : R TROGNON à A FURLANI

Absents : M STUPKA -C GOEURY-

Après examen des éléments comptables, ainsi que les prévisions de recettes budgétaires simulées ci jointes (tarifs identiques à 2016, et tarifs prenant en compte une augmentation des charges de 0.5% soit 1.50 euros) et après avoir rappelé le rôle de vecteur social du CCAS, et de la situation de précarité de nombreux locataires, les administrateurs du CCAS devront se prononcer sur une augmentation des redevances dues par les locataires des deux FPA pour l'année 2017

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 DECEMBRE 2016, que la convocation du Conseil avait été faite le 16 Décembre 2016

Le Président,

Le Conseil d'administration



Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Décide d'appliquer les tarifs de redevances pour l'année 2017 figurant ci-joint.

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 23 décembre 2016

Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE



DÉPARTEMENT	
MEURTHE ET MOSELLE	
ARRONDISSEMENT	
BRIEY	
CANTON	
LONGUYON	

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 22 DECEMBRE 2016

Nombre	
de Conseillers en exercice	17
de Présents	14
de Votants	15

Le vingt deux Décembre Deux Mille Seize, à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON convoqués par lettre du 16 Décembre, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET

N°16/05/04

**TARIFS 2017 –
AUTORISATION ESTER EN
JUSTICE**

Étaient présents : JP JACQUE, M POPLINEAU, J SAILLET, C PERCHERON, C LAMBERT, M BORASO, A LEROY, A FURLANI, Y CAPUANO, JM MASSA, AM TROMBINI, H DELVILLE, M THOMANN, M CHOLLE.

Pouvoirs : R TROGNON à A FURLANI

Absents : M STUPKA -C GOEURY-

Par délibération du 08/03/2016, les administrateurs ont à l'unanimité décidé de supprimer les fonctions permettant l'attribution d'une concession à titre gratuit d'un logement, comme l'imposait la législation, et autorisé le Président à conclure un bail avec les deux agents les occupants.

Au 1er juin 2016, la conclusion d'un bail a été régularisée pour un logement et rejetée pour l'autre. A ce jour le bail n'est toujours pas signé, l'agent refusant de le faire et attaquant devant le tribunal administratif la décision du conseil d'administration de mettre fin aux concessions à titre gratuit ;

Le Président doit donc assurer la défense du CCAS devant la justice administrative.

Un recours à la garantie Protection Juridique de la compagnie d'assurance du CCAS a été lancé, permettant une prise en charge des coûts et honoraires dus à la défense de ce dossier.

Le Président par délibération du 19 Juin 2014 a reçu par délégation l'exercice au nom du CCAS des actions en justice ou de défense dans les actions intentées contre lui dans tous ses domaines de compétence.

Le Conseil D'administration

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- Autorise le Président à agir par tous moyens pour assurer la défense du CCAS

Pour copie conforme,

Fait à Longuyon, le 23 décembre 2016

Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 DECEMBRE 2016, que la convocation du Conseil avait été faite le 16 Décembre 2016

COMMUNE DE LONGUYON
Mairie de Longuyon
10000 Longuyon
Tél. 03 83 81 11 11
Fax 03 83 81 11 12
www.longuyon.fr